



## DECISION

### PORTANT ORGANISATION DES ELECTIONS AUX CONSEILS DE L'EHESP

**Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

**Vu** le règlement intérieur de l'EHESP,

**Vu** la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

**Vu** la délibération n° 2019-053 de la CNIL du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique notamment via internet,

## DECIDE

### ARTICLE UNIQUE

Les élèves fonctionnaires sont appelés à élire leurs représentants au sein du Conseil d'administration et du Conseil des formations - selon les modalités définies dans le règlement des élections annexé à la présente décision.

A Rennes, le 11 janvier 2022

**Laurent CHAMBAUD**

**Directeur de l'EHESP**